

Science et technique

Revue burkinabè de la recherche

Lettres, Sciences sociales et humaines

Vol. 36, n°2 – Juillet - Décembre 2020 – ISSN 1011-6028



Centre national de la recherche scientifique et technologique
03 B.P. 7047 Ouagadougou 03 - Burkina Faso

Science **et** technique

Revue semestrielle de la recherche, éditée par le **Centre national de la recherche scientifique et technologique (CNRST)**

Série Lettres, Sciences sociales et humaines

Numéro 2 Volume 36, Juillet - Décembre 2020

Prix : 3 000 FCFA



Institut des Sciences des sociétés (INSS) 03 B.P. 7047 Ouagadougou 03 Burkina Faso
inss@fasonet.bf

Directeur de publication : NEBIE Roger Honorat Charles

Directeur adjoint de publication : KIBORA Ludovic O.

Comité de publication

Président : YAMEOGO Georges

Editeur scientifique : HALPOUGDOU Martial

Secrétaire de rédaction : KABORE Moustapha

Comité de rédaction

Coordonnateur : ZERBO Roger

Rédacteur en chef : COMPAORE Maxime - E-mail : compaore@yahoo.fr

Rédacteur en chef adjoint : NANA Firmin

Membres

KABORÉ S. Luc, Sociologie éducation, INSS

OUATTARA Ardjouma, Sociologie urbaine

OUÉDRAOGO Alain, Linguistique, INSS

PARÉ Cyriaque, Anthropologie, INSS

TRAORÉ Bakary, Histoire, INSS

Comité de lecture

HIEN Pierre Claver, Histoire, INSS
KABORÉ Oger, Musicologie INSS
KIBORA Ludovic O., Anthropologie, INSS
KIÉMA Alfred, Littérature Université de Ouagadougou
KONKOBO/KABORÉ Madeleine, Sociologie éducation, INSS
LOMPO Marius, Santé, IRSS
NANÉMA Emmanuel, énergétique, IRSAT
NÉBIÉ Bétéo, Linguistique, INSS
NIKIÈMA Aude, S.I.G., INSS
OUATTARA Vincent, Culturologie, Université de Koudougou
OUÉDRAOGO Adama, Civilisation arabe, INSS
SALO Samuel, Histoire, Université de Ouagadougou
SANGARÉ Ali, Sociologie urbaine, INSS
SISSAO Alain Joseph, Littérature africaine, INSS
TRAORÉ Hamidou, Agriculture, INERA

Comité scientifique

BALIMA Serge Théophile, Professeur titulaire Communication, Université de Ouagadougou
BATIONO Jean-Claude, Maître de conférence Littérature germanique, Université de Koudougou
BAZÉMO Maurice, Maître de conférence Histoire, Université de Ouagadougou
BISSIRI Amadou, Professeur titulaire Littérature anglophone, Afrique du Sud
FONKOUA Romuald, Professeur titulaire Littérature francophone, Paris 1
GAYIBOR Nicoué, Professeur titulaire Histoire, Université de Lomé
GOMGNIMBOU Mustapha, Directeur de Recherche Histoire, INSS
GUISOU Basile Laetare, Directeur de Recherche Sociologie politique, INSS
IDIATA Franck, Professeur titulaire Psycholinguistique, CNARS/Gabon
IROKO Félix, Professeur titulaire Histoire, Université, Cotonou
KANDJI Mamadou, Professeur titulaire Littérature anglophone, Université Cheik A. D.
KATJA Werthmann, Professeur titulaire Anthropologie, Allemagne
KIBORA O. Ludovic, Maître de Recherche Anthropologie, INSS
KIÉDRÉBÉOGO Gérard, Directeur de Recherche Sociolinguistique, INSS
NAPON Abou, Professeur titulaire Sociolinguistique, Université de Ouagadougou
OUÉDRAOGO Jean-Baptiste, Directeur de Recherche Anthropologie, INSS

PALM D. Jean-Marc, Maître de Recherche Histoire, INSS
SANOGO Mamadou Lamine, Directeur de Recherche Sociolinguistique, INSS
SAWADOGO Mahamadé, Professeur titulaire Philosophie, Université de Ouagadougou
SAWADOGO Filga Michel, Professeur titulaire Droit, Université de Ouagadougou
SISSAO Alain Joseph, Directeur de Recherche Littérature africaine, INSS THIOMBIANO
Taladia, Maître de conférence Economie, Université de Ouagadougou VALÉA Tendaogo,
Maître de conférence Science de l'éducation, Université de Koudougou YONABA Salif,
Maître de conférence Droit, Université de Ouagadougou

Abonnement-Distribution : DIST/DGA-V/CNRST, 03 B.P. 7047 Ouagadougou 03

Rédaction et administration : Comité de rédaction, INSS 03 B.P. 7047 Ouagadougou 03
Tél : (226) 25 35 55 94/95/ 25 35 88 68 Fax : (226) 25 35 55 96

Mise en page : ILBOUDO W. Alassane, Infographe, Presses Universitaires

Impression : Presses Universitaires

Tirage : numéro tiré à 50 exemplaires

Sommaire

**Maurice YAOGO, Koukiyoani KOUTIANGBA, Léa PARE TOE,
Ziemlé Clément MEDA, Ligia PAINA**

Implantation nationale du programme de prise en charge à domicile du paludisme (PECADO) au Burkina Faso : analyse qualitative d'une expérience de partenariat public-privé.....11

Mangawindin Guy Romuald OUEDRAOGO, Tindaogo Félix VALLEAN

Les déterminants des meilleures performances des écoles primaires privées au Burkina Faso : le cas des écoles catholiques dans la commune de Ouahigouya...43

Rasmata SAMANDOULOUGOU

Analyse critique des Nouvelles Politiques agricoles communes en Afrique.....63

Yacouba CISSAO

La gestion des conflits fonciers dans un contexte de crise de la chefferie coutumière : cas du village de Sabtenga, province du Boulgou (Burkina Faso)...87

Achille Candide Ayayi KOUAWO et Koffi Agbéko AGBOTRO

Construire son identité et apprendre avec le numérique.....109

Désiré Boniface SOME

La fronde syndicale au Burkina Faso: de l'espoir à la désillusion des travailleurs après l'insurrection populaire.....123

**Tenguel Sosthène N'GUESSAN, Yao Eugene KONAN,
N'Guessan Claude KOUTOU, Sacré Régis Mailly DIDI,
Ahou Chimène KOUA-DIEZOU, Mireille Flore AHUI-ANKOTCHE,
Koumi Kassi Roger ANGAMAN, Djeneba TRAORE-COULIBALY,
Solange AMETHIER**

Politique d'offre de soins et soutiens aux OEV et à leurs familles en Côte d'Ivoire.....153

Boulkini COULDIATI

La rivière aux mystères ésotériques de Toussaint Hènènè DAMAN : dialogue des religions ou apostasie ?.....179

Joseph Abo KOBİ

La main-d'œuvre voltaïque dans la Côte d'Ivoire forestière de 1932 à 1947...195

**Aoua Carole CONGO, Palé Sié Innocent Romain YOUL,
Laetitia Malpoa OUALI**

Paradigmes linguistique et didactique de l'éducation inclusive au Burkina Faso : cas des écoles de sourds de la région de l'Est.....215

Ibrahim ABDOU SALAM NIANG

Les ressorts agonistiques de l'épopée dans l'Anthologie bilingue de poésie orale haoussa.....239

Lea Pare TOE, Nourou BARRY

La moustiquaire, entre privilège et contrainte : les défis de la lutte contre le paludisme.....257

Les déterminants des meilleures performances des écoles primaires privées au Burkina Faso : le cas des écoles catholiques dans la commune de Ouahigouya

Mangawindin Guy Romuald OUEDRAOGO¹
Tindaogo Félix VALLEAN²

Résumé

Dans la commune de Ouahigouya tout comme à travers tout le Burkina Faso, les écoles primaires privées catholiques obtiennent chaque année de meilleurs résultats aux examens scolaires nationaux, comparativement aux établissements publics. Quels sont les facteurs de ces meilleures performances ? S'inscrivant dans une analyse sociologique des contextes organisationnels des écoles et des dynamiques internes de gouvernance des écoles catholiques comparées aux écoles publiques, notre étude se fixe pour objectif d'analyser les déterminants des meilleures performances des écoles primaires privées catholiques de la commune de Ouahigouya. La théorie ayant inspiré notre analyse est celle de « l'Effet-Etablissement ». A l'issue d'une démarche méthodologique mixte, les résultats tirés des investigations auprès des différents acteurs dans le giron de l'école confirment cette théorie. En effet, il ressort que les écoles primaires privées catholiques tiennent leur réussite en grande partie de l'efficacité de leur organisation interne et d'un mode de gouvernance centré sur la « discipline pour tous », le renforcement des compétences des enseignants, le contrôle des effectifs et la mobilisation des parents d'élèves pour la quête de l'excellence.

Mots clés : Effet-établissement ; déterminant ; réussite ; performances ; organisation

¹ **Mangawindin Guy Romuald OUEDRAOGO** est Maître-Assistant en sciences de l'éducation à l'Ecole Normale Supérieure de Koudougou ; Université Norbert ZONGO ; Tel : 00226 70026507 ; Email : om.guyromuald@yahoo.fr

² **Tindaogo Félix VALLEAN** est Professeur Titulaire en Sciences de l'Education à l'Ecole Normale Supérieure de Koudougou, Université Norbert ZONGO, Burkina Faso ; Tel : 00226 70472913 Email : fvallean@yahoo.fr

The determinants of the best performances of private primary schools in Burkina Faso : the case of catholic schools in the municipality of Ouahigouya

Abstract

In the commune of Ouahigouya, as throughout Burkina Faso, private Catholic primary schools obtain better results each year in national school examinations, compared to public establishments. What are the factors of this better performance? As part of a sociological analysis of the organizational contexts of schools and the internal governance dynamics of Catholic schools compared to public schools, our study aims to analyze the determinants of the best performance of private Catholic primary schools in the municipality of Ouahigouya. The theory that inspired our analysis is that of "Effect-Establishment". At the end of a mixed methodological approach, the results drawn from the investigations with the various actors in the bosom of the school confirm this theory. Indeed, it emerges that private Catholic primary schools owe their success in large part to the efficiency of their internal organization and a mode of governance centered on "discipline for all", strengthening of teachers' skills, numbers and the mobilization of parents of students in the quest for excellence.

Key words : Establishment effect; determining ; success; performance; organization

Introduction

Selon l'UNESCO, « l'éducation est un droit humain fondamental et la base pour construire la paix et faire progresser le développement durable » (UNESCO, 2017, p.IV). Cependant, en dépit des différentes réformes, la qualité de l'enseignement et des apprentissages reste faible au Burkina Faso. En ce qui concerne le Taux d'Achèvement au Primaire (TAP), en deux décennies, il est passé de 28,0% en 2001-2002 (DEP-MENA, 2002) à seulement 61,7% en 2019 (DGESS-MENA/PLN, 2019). Le taux de redoublement s'élève à 18,9% en 2019 (DGESS-MENA/PLN, 2019). Quant au Certificat d'Études Primaires (CEP), la moyenne des taux d'admission de 2014 à 2018 est de 71,4% ; cette moyenne est relativement faible pour ce niveau qui doit assurer l'enseignement de base. Conscient que la question de l'éducation est très importante et ne saurait être la seule affaire de l'État, le gouvernement burkinabè a fait du privé un partenaire dans l'objectif d'accroître l'offre et la qualité éducatives. Les écoles privées ne sont pas des propriétés de l'Etat, mais de personnes morales ou physiques. Elles ne sont pas administrées par le personnel de l'Etat, quoique celui-ci contrôle leur conformité par rapport au cahier des charges qu'il leur impose. Au Burkina Faso, le suivi de ces écoles est assuré en ce qui concerne les écoles primaires, par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales

(MENA/PLN) à travers sa Direction de l'Enseignement Général Privé (DEGP). Les écoles privées fonctionnent sur des ressources provenant essentiellement des frais de scolarité payés par les familles. Elles recrutent leurs enseignants et paient leurs salaires. On distingue deux types d'écoles privées : les écoles privées laïques qui ne se réclament d'aucune obédience religieuse, et les écoles privées confessionnelles gérées par les différentes confessions religieuses. Ainsi, nous notons la présence des écoles franco-arabes, des écoles protestantes et des écoles catholiques. Cette dernière catégorie d'école privée fait l'objet de notre étude. « Une école n'est dite « *catholique* » que si elle est dirigée par l'autorité ecclésiastique compétente ou une personne juridique ecclésiastique publique ou que l'autorité ecclésiastique reconnaît comme telle par un document écrit » (Code du Droit Canonique, 803). L'école catholique est donc un établissement privé confessionnel, appartenant juridiquement à une structure de l'église catholique (M. Compaoré, 1989). Elle enseigne les matières des programmes officiels en conformité avec le système éducatif national, mais propose, en plus, des enseignements religieux dans un volume horaire relativement faible. Les enseignants des écoles catholiques sont recrutés parmi les jeunes catholiques titulaires du BEPC et reçoivent une formation d'une durée de deux (2) ans au Centre de Formation Pédagogique et Pastorale (CFPP) de Saaba, une commune jouxtant celle de Ouagadougou la capitale.

Au Burkina Faso, le niveau des apprentissages restent faibles. En témoignent les résultats de l'Evaluation nationale des Acquis Scolaires (EAS) réalisés périodiquement par la DGESS/MENAPLN³, qui montrent que plus de la moitié des élèves du primaire n'atteignent pas un score de 50 sur 100 en français, en mathématiques et en sciences, toutes choses pouvant expliquer les faibles résultats à l'examen du CEP. Par ailleurs, les résultats de l'évaluation du Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN (PASEC) font ressortir qu'en fin de scolarité, seulement un peu plus de la moitié des élèves (56,9 % en lecture et 58,8 % en mathématiques) maîtrisent les connaissances et compétences considérées comme suffisantes pour poursuivre une scolarité dans de bonnes conditions (PASEC2014). Ce constat confirme sans doute la faiblesse des résultats au Certificat d'Etudes Primaires (CEP).

En revanche, l'Église catholique, engagée dans l'enseignement bien avant les indépendances, est devenue au fil des années une institution dont les écoles s'imposent

³ Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles / Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales

par les résultats engrangés au CEP et forcent l'admiration de l'opinion nationale. Une comparaison longitudinale des résultats à l'examen national du CEP sur cinq années consécutives, montre, au niveau national, que les élèves des écoles catholiques réussissent mieux que ceux des écoles primaires publiques. Le tableau n°1 ci-contre illustre de manière nette les performances supérieures des écoles catholiques avec des écarts très grands par rapport aux écoles publiques.

Tableau 1 : Pourcentage de réussite au CEP de 2016 à 2020 au public et dans le privé catholique

Écoles / Années	2016	2017	2018	2019	2020
Privés catholiques	93,19	96,60	94,14	87,45	93,81
Publiques	62,09	73,72	65,78	55,11	66,06
Écart	+31,1	+22,88	+28,36	+32,34	+27,75

Source : Données statistiques globales DGESS et SNEC

Face à un tel constat, la question qui se pose est de savoir quels sont les facteurs qui justifient les meilleures performances des élèves des écoles catholiques. C'est l'intérêt du présent article. En effet, il nous semble important d'identifier les facteurs de performance de ces écoles au regard du contexte général marqué par la faible qualité des acquis scolaires et des résultats du CEP des écoles publiques.

Tout comme au niveau national, dans la commune de Ouahigouya, les résultats au CEP des écoles catholiques sont supérieurs à ceux des écoles publiques. La commune compte cinq (05) écoles catholiques dont les résultats au CEP ces trois dernières années sont présentés dans le tableau n°2.

Tableau 2 : Résultats au CEP des écoles catholiques de 2018 à 2020

P = Présentés, A= Admis % = Pourcentage de réussite

Écoles	2018			2019			2020		
	P	A	%	P	A	%	P	A	%
St Marius A	37	36	97,29	50	42	84	55	55	100
St Marius B	43	42	97,65	58	47	81	52	51	98,07
St Charles Foyer	38	38	100	40	37	92,50	53	51	96,22
St Augustin	26	24	92,30	21	16	76,19	12	8	66,66
St Alain							46	46	100
Total	144	140	97,22	169	142	84,02	218	211	96,78

Source : Tableau conçu à partir des statistiques de la DDEC

Ces résultats confirment la tendance observée au niveau national. Les taux d'admission au CEP sont supérieurs aux taux nationaux et gravitent autour d'une moyenne de 93%. Pour observer la situation au public, nous avons choisi les cinq (05) écoles qui ont enregistré les meilleurs résultats de 2018 à 2020. Le tableau n°3 nous présente cette situation.

Tableau 3 : Résultat au CEP des cinq (5) écoles publiques performantes des trois dernières années

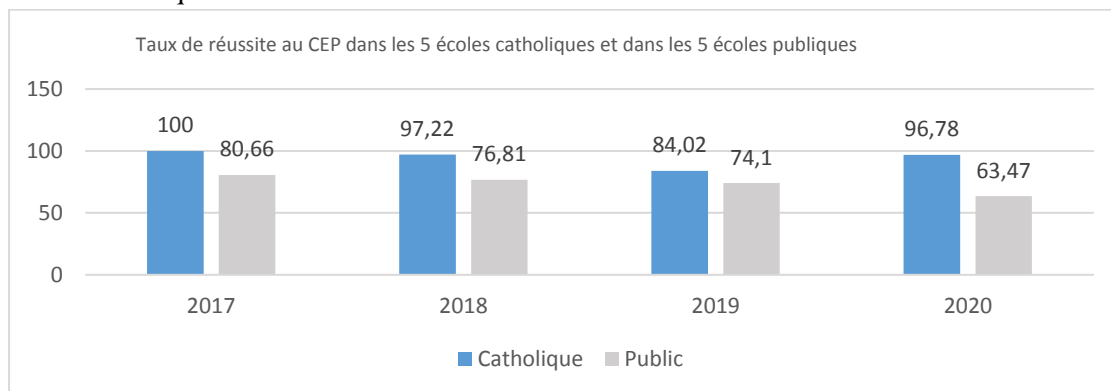
P = Présentés A= Admis % = Pourcentage de réussite

Écoles	2018			2019			2020		
	P	A	%	P	A	%	P	A	%
Oufré A	94	69	73,40	100	47	47	101	52	51,49
Souli A	78	77	98,71	74	66	89,18	93	69	74,19
Souli B	95	57	60	100	77	77	106	38	35,85
Wendpegré	98	75	76,53	98	76	77,55	116	99	85,34
Ypaala A	75	60	80	76	66	86,84	85	60	70,59
TOTAL	440	338	76,81	448	332	74,10	501	318	63,47

Source : Tableau conçu à partir des résultats des examens CEP

Les résultats des cinq écoles publiques présentant les meilleures performances gravitent autour d'une moyenne de 71,46% entre 2018 et 2020. Ce taux moyen est largement inférieur à celui des écoles catholiques pour la même période considérée, avec un écart de près de 22 points. Le graphique n°1 suivant montre que de 2017 à 2019, les écoles catholiques ont réalisé des taux supérieurs à ceux des écoles publiques.

Graphique 1 : Taux de succès au CEP de 2017 à 2020 des écoles publiques performantes et des écoles catholiques



Source : construction à partir des données de la DGEC et de la SNEC

Il apparaît très visiblement que dans la commune de Ouahigouya, les écoles catholiques affichent des taux de réussite supérieurs à ceux des écoles publiques.

Nous sommes alors partis de la question de recherche suivante : quels sont les facteurs qui déterminent les meilleures performances scolaires des écoles primaires catholiques comparativement aux écoles primaires publiques dans la commune de Ouahigouya ? Les facteurs de réussite ou déterminants de la réussite sont des situations favorables que rencontrent les apprenants pendant leur cursus scolaire et qui facilitent leur réussite.

S'inscrivant dans une approche sociologique de la réussite scolaire, l'objectif général de notre étude est d'identifier les déterminants des meilleures performances des élèves des écoles catholiques, à partir du cas de la commune de Ouahigouya. Notre analyse s'est nourrie de la théorie de « l'Effet-Etablissement ». Celle-ci explique la performance scolaire en fonction du type d'établissement fréquenté. Cette théorie se construit à partir des travaux des chercheurs anglo-saxons (L. Beck et J. Murphy, 1998) qui ont essayé d'identifier les spécificités des établissements performants. En isolant les autres facteurs explicatifs, la théorie de « l'effet-établissement » explique la différence de performance entre les écoles par un ensemble de variables caractéristiques propres. Les chances de réussite scolaire d'un élève dépendent de l'établissement fréquenté (M. Duru-Bellat et A. Mingat, 1998). Car un établissement qui fait de la culture de l'excellence son leitmotiv imprime son rythme à ses élèves et à son personnel de manière à se hisser parmi les meilleurs et à préserver sa réputation. Parmi les variables liées à l'influence de l'établissement scolaire, l'accent a surtout été mis sur le contexte, la politique de l'équipe

de direction, la cohésion sociale au sein de l'établissement et son environnement (M. Duru-Bellat et A. Mingat, 1998). Quant à lui, A. Grisay (2006), a confirmé que dans les établissements performants, la qualité de l'enseignement est plus forte, car les élèves s'investissent davantage et les enseignants ont des exigences plus fortes vis à vis des apprentissages.

Notre étude a exploré les aspects organisationnels et managériaux des établissements catholiques et publics. Nous avons formulé l'hypothèse de recherche selon laquelle la qualité de l'organisation administrative, le mode managérial des écoles catholiques, ainsi que la mobilisation des parents d'élèves autour des objectifs de réussite expliquent les meilleures performances de ces établissements. Toutefois, nous limitons ici les éléments d'analyse aux déterminants d'ordre organisationnel et managérial de l'école, même si nous reconnaissons avec R. Legendre (1993) l'existence de données matérielles, économiques, familiales, culturelles et scolaires qui conditionnent le rendement scolaire. Cette option se justifie par le fait que les aspects organisationnels et managériaux des établissements offrent, à notre avis, des possibilités de comparaison relativement plus explicites.

Les performances des élèves, c'est-à-dire, le niveau de réussite de leurs apprentissages (B. Dieng, 2007), servent également à évaluer les performances de l'établissement, à savoir sa capacité à faire apprendre, au regard des objectifs d'enseignement et d'apprentissage. Les examens scolaires nationaux sont organisés de manière standardisée pour servir de mesures fiables dans l'appréciation des performances des élèves et des établissements, voire du système éducatif dans son ensemble. Ainsi, le Certificat d'Etudes Primaires (CEP) vient évaluer le niveau de réussite des apprentissages du sous-cycle de l'école primaire. Ce sont les résultats au CEP des différentes écoles qui ont servi de matériaux pour notre analyse, en plus des données collectées sur les aspects organisationnels et managériaux des dites écoles.

I. Méthodologie

La commune de Ouahigouya, dans la Province du Yatenga, est le chef-lieu de ladite province et de la Région du Nord du Burkina Faso. Nous l'avons choisie parce qu'elle est une ville moyenne qui présente les principales caractéristiques socioculturelles et économiques des villes burkinabè. Nos investigations ont couvert les cinq (05) écoles catholiques de la commune, dont deux (02) congréganistes et trois (03) diocésaines. Afin

d'appréhender les déterminants des meilleures performances des écoles catholiques, nous avons opté pour une approche comparative. Dans cette perspective, nous avons choisi comme écoles témoins, les cinq (05) écoles publiques enregistrant les meilleurs résultats à l'examen du CEP. Nous avons estimé qu'une étude comparative de ces établissements va nous permettre de mieux appréhender les déterminants des meilleures performances des écoles catholiques.

Les dix écoles relèvent de deux (02) Circonscriptions d'Education de Base (CEB), le niveau administratif déconcentré chargé de la gestion des ressources humaines, matérielles et infrastructurelles des écoles publiques, mais aussi du suivi, du contrôle et de l'encadrement pédagogique de toutes les écoles, qu'elles soient publiques ou privées. Au titre de l'année scolaire 2018-2019, la commune de Ouahigouya compte quatre-vingt et dix (90) écoles primaires publiques et cinquante-trois (53) écoles primaires privées, dont cinq (05) catholiques.

Afin d'appréhender les facteurs de performances des écoles catholiques, nous avons eu recours à une enquête à l'aide de questionnaires et de guides d'entretiens. L'enquête par questionnaire a touché deux (02) enseignants par école, un choix aléatoire reposant sur la libre décision de chacun à participer. En revanche, les directeurs des dix (10) écoles ont été systématiquement enquêtés avec un guide d'entretien. Trois (03) représentants de l'Association des Parents d'Elèves (APE), de l'Association des Mères Educatrices (AME) et du Comité de Gestion d'école (COGES) de chaque école ont aussi été enquêtés par entretien en focus groupe. L'inspecteur chef de la circonscription et un conseiller pédagogique de chaque CEB ont également accepté de participer individuellement à l'enquête avec comme outils de collecte le guide d'entretien. Les écoles catholiques disposant également de leurs encadreurs pédagogiques propres, nous en avons interviewé deux (02).

Pour le traitement des données collectées, nous avons effectué la synthèse des réponses aux questionnaires et l'analyse de contenus des interviews. Nous avons procédé à des triangulations de ces données lors de l'analyse.

II. Résultats

L'école catholique de « type congréganiste » est administrée par une congrégation religieuse. Elle est placée sous la responsabilité d'un directeur nommé par le premier responsable de la Congrégation religieuse. Les établissements catholiques de « type diocésain » sont administrés par la communauté chrétienne. Le Président du Conseil Diocésain de l'Enseignement Catholique nomme et mandate le Chef d'établissement sur proposition du Directeur Diocésain après accord du comité de gestion. Il apparaît que l'enseignement catholique repose sur une organisation hiérarchique avec des rôles et des missions spécifiques pour chaque niveau de responsabilité (M. Compaoré, 2006). En outre, on relève que la communauté est fortement impliquée dans la gestion locale de l'école à travers le Conseil d'Etablissement qui intègre le COGES, les APE et les AME. Cette forme d'organisation permet une synergie entre les différents acteurs qui interagissent au niveau de l'école.

La synthèse des données analysées à partir des résultats des questionnaires et des entretiens fait ressortir un certain nombre de déterminants des meilleures performances scolaires au niveau des écoles catholiques.

2.1. Des facteurs organisationnels et managériaux favorisant les meilleures performances des écoles

Le regard sur l'organisation administrative et le mode de management des différents acteurs impliqués dans la vie des écoles a permis de définir certains facteurs de bonnes performances.

2.1.1. De la discipline pour tous à l'école

Des facteurs organisationnels, 80% des enseignants des écoles catholiques enquêtés pensent que la discipline est un déterminant favorisant les meilleures performances scolaires.

Cependant, seulement 30% des enseignants du public citent la discipline au nombre des facteurs qui influencent positivement les performances des écoles. C'est dire que les écoles catholiques accordent plus d'importance à la discipline que les écoles publiques. M.T. Estrela (1996) estime qu'un acte pédagogique centré sur la parole exige de l'ordre et de la discipline pour que le message ne soit pas perturbé par des bruits de fond

indésirables. Par ailleurs, les enquêtés des écoles catholiques affirment que la discipline s'applique à tous ; un enseignant d'une école catholique écrit dans son questionnaire que « *la discipline s'applique à tout le monde : aux élèves, aux enseignants, aux parents et même au directeur de l'école* ». Ainsi, chaque parent veille à la ponctualité et à l'assiduité de son enfant, non seulement par conscience de son devoir, mais aussi par crainte d'une sanction. Les écoles publiques elles, font moins preuve de rigueur vis-à-vis des parents. En effet, lorsque les enseignants et les encadreurs des écoles publiques évoquent la discipline, ils se focalisent sur les cas d'indiscipline des élèves. Il apparaît donc que dans les écoles catholiques, tous les acteurs sont appelés au respect d'une discipline donnée, chacun selon sa position, son rôle ou sa fonction. Il est ressorti par exemple que « *les enseignants doivent observer la ponctualité, la régularité des évaluations, la rigueur avec les élèves, le sacrifice de soi* », explique un membre de COGES. Il en est de même pour le directeur d'école. Ainsi, une Directrice d'école confie que « *pour exiger l'exemplarité d'un enseignant, il faut soi-même incarner cette valeur* ».

Concernant les parents des écoles catholiques, ils déclarent qu'ils ont l'obligation d'assurer le suivi de la fréquentation de leurs enfants, le suivi des apprentissages à domicile, l'acquisition des fournitures et du matériel scolaire, l'acquisition de l'uniforme scolaire, le port obligatoire de l'uniforme par leurs enfants, le respect du règlement intérieur, le visa des cahiers de devoir et de composition, la ponctualité et l'assiduité des élèves. Pour les parents d'élèves des écoles publiques, les exigences essentielles qui s'imposent à eux sont la propreté des enfants, la régularité de l'enfant à l'école et la participation aux différentes rencontres. Tout indique que dans les écoles catholiques, il y a « *obligation de suivre la scolarité des enfants et de leur fournir tout ce dont ils ont besoin sous peine d'être interpellé par l'administration de l'école et l'APE* », soutient un responsable de l'APE.

La nécessité d'une *discipline pour tous* à l'école est citée comme un facteur favorisant les performances des écoles. Les encadreurs pédagogiques expliquent que dans les écoles catholiques, aussi bien les élèves, les enseignants que les parents sont soumis à la rigueur dans le travail, la ponctualité et l'assiduité. Toute chose qui traduit l'importance de la discipline déployée par l'établissement sur tous les acteurs qui interagissent dans les activités d'enseignement-apprentissage. Selon un encadreur de l'enseignement catholique : « *tout est négociable sauf la discipline* ». En outre, les enseignants sont assujettis à une obligation de résultat qui conditionne le renouvellement de leur contrat.

De ce fait ils font preuve de professionnalisme, d'assiduité et de ponctualité dans l'accomplissement de leur mission. De son côté, l'administration se fait le devoir d'assurer au mieux sa mission d'encadrement et de contrôle.

2.1.2. De la gestion administrative des enseignants

Pour ce qui est des facteurs administratifs qui concourent aux meilleures performances, les directeurs d'écoles aussi bien du public que du privé ont tous énuméré des forces qui peuvent être regroupées en quatre points essentiels : la gestion efficace du personnel, le management participatif, le respect des orientations administratives et la bonne organisation du travail. La gestion efficace du personnel se perçoit à travers le contrôle des absences et la couverture du temps d'enseignement. Le management participatif se manifeste à travers le partage des responsabilités au sein de l'établissement, la priorité accordée à la communication et à la concertation dans les prises de décisions. Quant au respect des orientations administratives, il se traduit par l'observance des instructions hiérarchiques et de la réglementation de l'école. Enfin, la bonne organisation du travail se manifeste par une planification des activités d'enseignement et d'apprentissage qui offre suffisamment de temps d'enseignement et d'occasion d'apprendre. Les enseignants des écoles publiques estiment tout comme le déclare ce directeur, que « *les lois et les ordres de la CEB tombent sur les écoles sans la moindre concertation ; c'est lorsque les enseignants se plaignent et se révoltent que les autorités accourent pour négocier* ». En revanche, les enseignants des écoles catholiques déclarent que le Conseil d'Etablissement est le cadre exploité par la hiérarchie paroissiale ou diocésaine pour discuter de toute mesure nouvelle que l'on veut appliquer. Généralement, les discussions conduisent à des concessions et à un consensus qui facilitent la mise en œuvre des nouvelles mesures. Les encadreurs du public estiment que les écoles catholiques et les écoles publiques dites performantes ont pratiquement les mêmes forces du point de vue administratif. Toutefois, dans les écoles catholiques, il n'existe pas de grèves ni d'absences injustifiées, plutôt constatées chez les enseignants du public. Un CCEB caractérise les enseignants des écoles publiques par « *des absences épidémiques, endémiques, routinières et injustifiées* ». Du même coup, les écoles catholiques couvrent le volume d'enseignement annuel, pendant que les écoles publiques accumulent des retards au fil du cursus de l'élève. Un encadreur pédagogique du public déclare à ce sujet : « *du CP1 au CM2, l'élève du public n'a jamais couvert le programme annuel ; il traverse ainsi le sous-cycle avec des dettes de contenus d'apprentissage. Par contre au privé catholique, l'élève achève son programme annuel et reçoit même des*

enseignements complémentaires ». Il apparaît donc que la gestion des enseignants par l'administration des écoles catholiques est efficace parce qu'elle limite les absences préjudiciables à la couverture du programme d'enseignement et favorise les apprentissages scolaires en maximisant les occasions d'apprendre en séance classe.

2.1.3. De la limitation des effectifs des élèves par classe

Dans les écoles catholiques enquêtées, 70% des classes ont un effectif inférieur ou égal à 60 élèves, alors que dans les écoles publiques, 80% des classes ont un effectif supérieur ou égal à 100 élèves. Dans leurs réponses aux questionnaires, les enseignants des écoles catholiques citent la limitation des effectifs des élèves par classe comme un facteur d'efficacité des activités pédagogiques. Selon eux, les effectifs de leurs classes sont raisonnables, toute chose qui facilite la communication avec les élèves, de même que toutes les interactions avec les élèves dans les activités d'enseignement-apprentissage. Une enseignante écrit : *« avec une cinquantaine d'élèves, je peux les interroger tous et répondre à leurs questions pendant une leçon. Je peux facilement connaître ceux qui ont des difficultés, et je peux aider les faibles ; je peux également conseiller les parents sur ce qu'il faut donner comme soutien aux élèves à problème »*. Cette opinion sur l'avantage qu'offre un effectif limité dans une classe a été également affirmée par les directeurs et les encadreurs pédagogiques des écoles publiques et des écoles catholiques. Les enseignants des écoles publiques corroborent cette explication en déplorant la situation de leurs classes caractérisées particulièrement par leur surpeuplement. Les grands effectifs des élèves sont à l'origine de nombreux problèmes cités par les enquêtés : l'indiscipline des élèves, l'insuffisance d'oxygène, l'impossibilité d'animer les leçons de manière active et participative avec les élèves, difficulté d'identifier et d'aider les élèves en difficulté, impossibilité d'administrer régulièrement des exercices et des devoirs en raison de la lourdeur des corrections, l'obligation de scinder la classe en deux ou trois groupes pour les activités écrites. L'un des enseignants d'une école publique explique dans le questionnaire : *« mes élèves sont très nombreux. Ils s'assoient à quatre sur un table-banc de deux places. Pendant que je donne ma leçon, il faut gérer en même temps les provocations, les disputes, les plaintes, les distractions, les bavardages. On ne peut pas prêter attention à ceux qui somnoient ou qui rêvent. Je lutte pour arriver à la fin de ma leçon »*. Pour leur part, les parents d'élèves des écoles catholiques citent le faible effectif des élèves par classe parmi les trois principales raisons qui les ont conduits à choisir l'école de leurs enfants. *« Quelle que soit la bonne volonté d'un enseignant, que peut-il faire avec une classe encombrée par des tables-*

bancs et des élèves en surnombre ? Allez voir dans les écoles publiques, c'est comme ça », s'indigne un parent d'élève d'une école catholique. La limitation des effectifs permet donc un meilleur suivi/encadrement des élèves et l'organisation d'une classe active avec la participation des élèves. Les performances des élèves des écoles catholiques viendraient donc également du faible effectif des élèves dans chaque classe, ce qui facilite des activités d'enseignement-apprentissage plus fécondes pour tous les élèves, surtout ceux qui manifestent des difficultés d'apprentissage. Ce facteur a été aussi relevé par les responsables déconcentrés du ministère selon qui, la limitation des effectifs par classe a été demandée par l'enseignement catholique et formalisée à travers une convention signée avec l'État.

2.2. De l'encadrement et de la formation continue des enseignants

Les directeurs d'écoles et les encadreurs pédagogiques enquêtés reconnaissent que pour obtenir de meilleures performances scolaires, il est indispensable de mettre en place un dispositif de formation continue qui soutiendra et renouvellera régulièrement les connaissances et les compétences pédagogiques des enseignants. Selon les enseignants des écoles catholiques, la CEB organise annuellement une « *Conférence pédagogique* » où ils reçoivent des communications sur des thématiques pédagogiques données, avec parfois des exemples d'applications en situation de classe. Pour les enseignants des écoles publiques, la conférence pédagogique annuelle des enseignants reste le seul cadre de formation continue à leur intention. L'un d'eux écrit : « *En dehors de la conférence pédagogique, nous n'avons pas de formation, sauf celles organisées par des particuliers à l'intention des candidats aux examens et concours professionnels. Il faut payer pour y participer. Mais il est clair qu'on ne se forme pas là-bas pour mieux enseigner en classe, mais parce qu'on veut réussir aux concours professionnels et quitter la classe* ». Cependant, les enseignants de l'école catholique déclarent bénéficier d'autres cadres de formation continue organisés par le système de l'enseignement catholique. Selon un directeur d'école catholique, « *l'enseignement catholique organise en début d'année au moins une formation à l'endroit de tous les enseignants du ressort diocésain, en mettant l'accent sur des séances pratiques. Paradoxalement, il arrive que la conférence pédagogique se tienne juste avant les vacances* ». Un des responsables diocésains explique également : « *Les directeurs bénéficient aussi de formations ou de recyclages. Le COGES prend souvent des initiatives de formation au profit des enseignants en prenant en charge les commissions des formateurs* ». En outre, chaque enseignant a droit

à une visite de classe par trimestre, visite effectuée par les encadreurs de l'enseignement catholique qui procèdent au contrôle de la préparation de la classe et des aides pédagogiques. Par contre au niveau du public, seuls les candidats aux épreuves pratiques des examens professionnels ont l'occasion de recevoir la visite de l'encadreur pédagogique pour les aider à réussir à leurs examens professionnels bien plus que pour les aider à mieux enseigner.

Tous ces constats conduisent à penser que les meilleures performances des écoles privées catholiques sont tributaires aussi de l'encadrement pédagogique et de la formation continue dont bénéficient leurs enseignants moins expérimentés et moins qualifiés par rapport à ceux du public.

2.3. De la mobilisation de la famille par l'école

Il ressort de nos enquêtes que l'enseignement catholique développe un certain nombre de stratégies pour mobiliser les parents autour des objectifs de performance des écoles catholiques. Lors des assemblées générales en début d'année scolaire mais aussi à travers des notes d'information à l'intention des parents d'élèves, l'école communique les initiatives qu'elle propose pour favoriser la réussite des élèves dans toutes les classes. Un responsable de l'enseignement catholique explique : *« face au défi de faire réussir tous les élèves sans exception, il nous incombe de trouver les voies et moyens pour vaincre les difficultés et les obstacles à l'apprentissage »*. C'est dans cette perspective que les cours de soutien sont proposés aux élèves pour consolider leurs acquisitions dans les disciplines clés comme le français et les mathématiques. Ces cours se tiennent aux heures libres des élèves, notamment le mercredi après-midi et le samedi en matinée. Chaque parent doit payer mensuellement la somme de cinq mille francs pour la participation de son enfant. Les cours d'appui sont assurés par les mêmes enseignants qui tiennent la classe ordinairement. Bien que ces cours de soutien ne soient pas obligatoires, il se trouve que tous les enfants y participent. Les enfants font une grande pression sur leurs parents pour les contraindre à les inscrire, pour la raison que ceux qui suivent les cours de soutien réussissent mieux en classe. Un parent déclare : *« tous les enfants disent que les cours de soutien les aident à mieux comprendre parce que l'enseignant a le temps de bien expliquer et de faire beaucoup d'exercices. Tout parent se trouve comme obligé d'inscrire son enfant pour le rassurer qu'il veut sa réussite, et pour se protéger des critiques des autres parents, voire de l'enseignant. Vous voyez ? Si je ne le fais pas, c'est comme si je déclarais à mon enfant que je ne veux pas qu'il*

réussisse, et à tous les autres parents et aux enseignants que je ne me soucie pas de la réussite de mon enfant ». Ainsi, même si le règlement ne fait pas explicitement des cours de soutien une obligation, une norme tacite semble l'instituer. Par contre, les enseignants des écoles publiques n'organisent de cours de soutien que pour les élèves de CM2, de manière bénévole, sans une contribution financière des parents. Les directeurs des écoles publiques estiment que l'enseignant de la classe de CM2 se sent obligé de donner les cours de soutien pour se préserver des critiques de ses élèves, des parents d'élèves, de ses collègues et de la hiérarchie qui pourraient le traiter de « *paresseux ou d'inconscient* ». Quelques rares fois, l'APE encourage les enseignants volontaires avec une petite somme pour payer leur carburant. Un directeur d'école déplore le fait que les parents d'élèves pensent que « *l'enseignant qui organise des cours d'appui à l'école, bien qu'en dehors des heures de cours règlementaires, ne fait que son travail ; il ne doit pas s'attendre à de l'argent parce qu'il a déjà son salaire* ». Cette opinion est généralisée chez les parents et démotiverait les enseignants qui se contentent alors des temps d'enseignement règlementaires.

Par ailleurs, les écoles catholiques recommandent aux parents de soutenir les élèves dans leurs apprentissages scolaires à domicile. Chaque famille est invitée à s'organiser pour motiver son enfant à réviser ses cours, pour suivre et contrôler les révisions, les exercices de maison et toutes les autres activités scolaires à réaliser à la maison. En conséquence, tous les élèves des écoles catholiques bénéficient d'un encadrement à domicile par des répétiteurs ou par des membres de leurs familles. Près de 70% des parents d'élèves des écoles catholiques sont des salariés lettrés, et dans la quasi-totalité des familles, il existe au moins un membre lettré qui soutient les activités scolaires à domicile. Certains parents d'élèves estiment qu'il ne s'agit pas véritablement d'une coopération choisie, mais que le parent qui ne s'y engage pas est vite interpellé par l'administration et l'APE si l'enfant présente des résultats faibles lors des exercices et devoirs quotidiens. A l'opposé, la majorité des parents des écoles publiques sont analphabètes, pour la plupart des agriculteurs, des ouvriers ou des commerçants. Un enseignant écrit : « *de retour de l'école, les enfants doivent soutenir les parents dans les activités domestiques ou le petit commerce ; les révisions et les exercices de maison ne sont pas prioritaires* ». Les enfants sont alors peu nombreux à réviser leurs leçons et à traiter les exercices de maison. C'est pourquoi certains enseignants du public s'organisent en dégagant quelques moments par jour dans l'emploi du temps, pour instaurer des « études obligatoires » à l'école. Le temps d'enseignement règlementaire se trouve alors réduit. Du reste, les

parents d'élèves n'engagent pas de répétiteurs, car ils estiment qu'ils n'ont pas assez de ressources pour en supporter les charges.

Tout compte fait, les écoles catholiques mobilisent les parents d'élèves dans le sens de la mise en œuvre d'activités de consolidation des apprentissages scolaires, toute chose pouvant, outre mesure, justifier leurs meilleures performances.

III. Discussion des résultats

Au regard des résultats de nos enquêtes, du point de vue organisationnel, les écoles catholiques se distinguent positivement dans leur organisation et leur fonctionnement, le renforcement des capacités des enseignants, la discipline, la limitation des effectifs, et la mobilisation des parents d'élèves autour d'activités de consolidation des apprentissages scolaires aussi bien à l'école que dans les domiciles. Ces différents éléments identifiés sont des facteurs de performances reliés à l'Effet-établissement (O. Cousin, 1998). Cet effet embrasse à la fois les atouts structurels des établissements, la qualité du personnel enseignant et administratif et les rapports entre parents et écoles. De même, L. Beck et J. Murphy (1998) soulignent que dans les écoles performantes les résultats des élèves font l'objet d'analyses et sont utilisés pour décider des améliorations à apporter à l'enseignement dispensé ; une politique de formation continue est menée au sein de l'école, les contacts avec les parents d'élèves et leur implication dans le fonctionnement de l'école sont encouragés. Or, ces caractéristiques répondent aux pratiques dans les écoles catholiques, et semblent plus ou moins absentes dans les écoles publiques. A. Grisay (1997) a montré que l'établissement est influencé par son staff. Notre enquête a montré que les écoles catholiques sont encadrées et pilotées par un staff managérial bâti sur une organisation hiérarchique qui coordonne, contrôle et régule les activités de manière rigoureuse, qui impose une discipline ferme aux élèves, aux parents, aux enseignants et à toute l'administration de l'enseignement catholique. Ces constats tendent ainsi à confirmer que les meilleures performances des écoles catholiques sont le résultat d'un processus influencé par les caractéristiques propres de ces établissements (O. Cousin, 1998). Il est également ressorti de certaines analyses que l'établissement performant développe des rapports avec son environnement soit en bénéficiant du prestige de l'environnement ou en subissant sa mauvaise influence, ce qui a un impact sur la performance (Y. Dar et N. Resh, 1986 ; C. Teddlie et D. Reynolds, 2000 ; M. Duru-Bellat, 2003). C'est ainsi que les écoles catholiques mettent l'accent sur la

mobilisation des parents afin qu'ils s'investissent dans la réussite scolaire des enfants en sacrifiant des ressources supplémentaires pour des cours de soutien à l'école et à domicile. Cette stratégie semble participer à la réalisation des performances de ces établissements.

Au nombre des facteurs internes susceptibles d'influencer positivement la performance d'une école, D. Meuret (2000), de même que M. Duru-Bellat et A. Mingat (2003) citent, entre autres, le soutien que la communauté apporte à l'école. Cela se confirme au niveau des écoles catholiques dont les APE et le COGES contribuent à la formation continue des enseignants par la prise en charge des frais y afférant, et à la sensibilisation des parents pour le respect des principes, des règles et autres exigences instituées formellement ou non. A l'opposé, les écoles publiques se caractérisent par le manque de dialogue entre les acteurs de la vie éducative si bien que très peu d'activités d'apprentissage sont effectuées à domicile par les élèves. A. Grisay (1997) a fait remarquer que les attentes des enseignants sont très faibles dans ce type d'école où les acteurs ne sont pas mobilisés autour des objectifs de l'école. Toute chose qui confirme que la mobilisation des parents des écoles catholiques est un facteur qui explique leurs meilleures performances.

Par ailleurs, O. Monso (2014) a trouvé que la réduction de la taille des classes en France a permis d'obtenir de meilleurs rendements scolaires au primaire et en début de collège. Cette donnée est également constatée dans les résultats de notre enquête où les écoles catholiques s'appuient sur le contrôle des effectifs des élèves par classe pour réaliser des performances meilleures à celles des écoles publiques dont les classes sont surpeuplées. Un effectif réduit facilite des activités d'enseignement-apprentissage impliquant convenablement les élèves, ce qui accroît leurs acquisitions scolaires.

A l'analyse, il apparaît donc que les aspects administratifs et managériaux sont déterminants pour faire d'une école, un établissement performant (D. Meuret, 2000). En définitive, les écoles catholiques semblent offrir de meilleures conditions de réussite du fait de leur organisation reposant sur la discipline appliquée à tous les acteurs, du mode de gouvernance axé sur l'obligation de résultats, et de la mobilisation des parents autour des objectifs de performances. C'est ainsi que les écoles catholiques arrivent à asseoir un label de qualité et de performance.

Néanmoins, on peut comprendre qu'au-delà de l'effet établissement inhérent aux écoles catholiques, l'origine socioéconomique des enfants fréquentant ces écoles constitue déjà

en amont un tremplin de réussite (R. Legendre, 1993). En effet, il apparaît que le statut socioéconomique et le niveau d'instruction élevés des familles des élèves inscrits dans les écoles catholiques augmentent leurs possibilités de multiplier les occasions et le temps d'apprentissage à travers les cours de soutien et l'encadrement à domicile. En l'absence d'une analyse multivariée permettant d'identifier les facteurs les plus significatifs en comparaison avec les aspects administratifs et managériaux, il convient de ne pas occulter l'origine socioéconomique des élèves comme une donnée sociologique importante dans l'appréciation des performances des écoles catholiques.

Conclusion

Il ressort de l'analyse que les meilleures performances des écoles catholiques sont attribuables à plusieurs facteurs. En premier lieu, nous retenons l'organisation et le management de ces établissements qui imposent une discipline de travail aux élèves, aux enseignants et à l'administration, et une discipline de suivi, de participation et de contribution aux parents d'élèves. C'est en cela que l'administration s'impose la limitation des effectifs par classe et que les parents s'imposent le respect des recommandations de l'école. Un autre facteur est sans doute l'encadrement pédagogique et la formation continue des enseignants et des directeurs d'école qui se font régulièrement. La formation continue est comparable à l'oxygène qui ravive la braise. Nous pouvons enfin retenir un troisième facteur qui consiste en une collaboration fructueuse avec les parents d'élèves qui s'engagent à offrir des cadres d'apprentissages supplémentaires à l'école comme à domicile. Toutefois, il convient de relever que les parents des écoles catholiques sont essentiellement composés de salariés ou de travailleurs ayant un capital culturel suffisant pour l'encadrement des enfants à domicile, ou une situation financière favorable aux exigences dispendieuses liées aux frais de participation aux cours de soutien à l'école et aux commissions des répétiteurs pour l'encadrement à la maison. Ces données socioéconomiques pourraient également être considérées dans l'analyse des performances des écoles catholiques.

Références bibliographiques

BECK L. et MURPHY J., 1998. *School Based Management as School Reform*. Corwin Press, A Sage publication

Code du Droit Canonique, 1984. Centurion

Conférence Episcopale, 1997. Actes des assises nationales de l'enseignement catholique au Burkina Faso, Projet éducatif national

Commune de Ouahigouya, 2020. *Plan communal de développement (PCD) 2017-2020*

COMPAORE M., 1989. *Contribution à la connaissance des écoles primaires catholiques à Ouagadougou (1901-1969)*, Mémoire de maîtrise, Université de Ouagadougou

COMPAORE M., 2006. « La refondation de l'enseignement catholique au Burkina Faso », *Cahier d'études africaines*, pp. 169-170

Concile Œcuménique Vatican II, 1967. Centurion

COUSIN O., 1998. *L'efficacité des collèges. Sociologie de l'effet-établissement*. Paris : PUF

DAR Y. et RESH N., 1986. « Classroom intellectual composition and Academic Achievement », *American Educational Research journal*. 23,3, pp. 357-374

DGESS-MENAPLN, 2019. *Annuaire statistique de l'enseignement primaire 2018/2019*

DEP-MENA, 2002. *Annuaire statistique de l'éducation de base 2001/2002*

Dieng, B., 2007. *Les déterminants de la réussite à l'Université. Vers une modélisation dans le contexte sénégalais*, (U. C. Thèse de Doctorat, Éd.) <https://dial.uclouvain.be/pr/boreal/object/>

DURU-BELLAT Marie & MINGAT Alain, 2003, *Inégalités sociales à l'école et politiques éducatives*. Paris : UNESCO//IIEP

DURU-BELLAT M. et MINGAT A., 1998. « Le déroulement de la scolarité au collège : le contexte "fait des différences" » in *Revue française de sociologie*, vol XXIX, pp. 646-666

ESTRELAT M. T., 1996. *Autorité et discipline à l'école primaire*, Paris : ESF

- GRISAY A., 1997. « Evolution des acquis cognitifs et socioaffectifs des élèves au cours des années de collège ». *Les dossiers de l'éducation et de formation*
- GRISAY A., 2006. « *Que savons-nous de "l'effet-établissement" ?* » in, D. Meuriet et G. Chapelle, *Améliorer l'école*, Presses Universitaires de France
- Guide pratique du COGES de l'enseignement catholique, 2006
- LEGENDRE R., 1993. *Dictionnaire actuel de l'éducation*. Paris : Esaka
- MEURET D., 2000. *Dans Les recherches sur l'efficacité et l'équité des établissements scolaires, leçons pour l'inspection*. Bourgogne : Université de Bourgogne-IREDU
- MONSO O., 2014. « *L'effet d'une réduction de la taille des classes sur la réussite scolaire en France* ». *Développements récents, Education et formation* n°85, 61 p.
- PASEC/CONFEMEN, 2014. *Performances du système éducatif Burkinabè : compétences et facteurs de réussite au primaire*, Dakar
- Projet Educatif National de l'Enseignement Catholique du Burkina Faso, 1997
- TEDDLIE C., et REYNOLDS D., 2000. *The international Hand book of school effectiveness research*. New York : Falmer Press
- UNESCO, 2017. *L'éducation en vue des objectifs de développement durable : Objectifs d'apprentissage*